

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DE PIERRE-DE SAUREL**

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel (MRC) tenue à la MRC, au 50, rue du Fort, à Sorel-Tracy, le lundi 26 octobre 2015, à 17 heures, sont présents :

Madame la Conseillère régionale,
Messieurs les Conseillers régionaux,

Michel Blanchard	Saint-David
Luc Cloutier	Saint-Gérard-Majella
Sylvain Dupuis	Saint-Ours
Olivar Gravel	Saint-Joseph-de-Sorel
Louis R. Joyal	Yamaska
Maria Libert	Saint-Aimé
Denis Marion	Massueville
Michel Péloquin	Sainte-Anne-de-Sorel
Serge Péloquin	Sorel-Tracy
Claude Pothier	Saint-Roch-de-Richelieu
Gilles Salvas	Saint-Robert
Jean-François Villiard	Sainte-Victoire-de-Sorel

tous conseillers de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel, formant le quorum sous la présidence de M. Claude Pothier, préfet.

Est également présent : M. Denis Boisvert, directeur général et secrétaire-trésorier.

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Tous les membres sont présents et renoncent à l'avis de convocation.

2015-10-276 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard

Que l'ordre du jour présenté soit adopté sans modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2015-10-277 **IDENTIFICATION DE L'OBNL CONCERNÉ PAR LA DEMANDE D'AUTORISATION AU MAMOT POUR LE CAUTIONNEMENT D'UN PRÊT DE 4 M\$**

CONSIDÉRANT le contenu de la résolution numéro 2014-09-229 adoptée par la MRC de Pierre-De Saurel en septembre 2014 pour demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) l'autorisation de cautionner à hauteur de 4 M\$ un prêt lié à la réalisation d'un projet structurant d'envergure régionale;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC est toujours disposé à contribuer à la réalisation de ce projet structurant d'envergure régionale;

CONSIDÉRANT que la valeur de la caution pour laquelle l'autorisation est demandée est toujours la même, soit 4 M\$;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, à la suite des échanges réguliers que la MRC a eus avec les représentants du MAMOT, de préciser au ministre le nom de l'organisme qui bénéficiera de ladite caution;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Gilles Salvas
Appuyé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis

Que le Conseil de la MRC précise que l'OBNL qui bénéficiera de la caution de 4 M\$ est le Recyclo-Centre, une entreprise d'économie sociale et d'insertion socioprofessionnelle oeuvrant sur le territoire de la MRC depuis plus de 20 ans;

Que copie de la présente résolution soit transmise au ministre dans les plus brefs délais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'étant présent, aucune question n'est adressée aux membres du Conseil.

2015-10-278 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel

Que la séance soit levée à 17 h 35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1).

Claude Pothier, préfet

Denis Boisvert, directeur général